



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS DE BROCELIANDE

Pays de Brocéliande
Janvier 2023



SOMMAIRE

1	PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS REALISEES	3
1.1	PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL.....	3
1.2	PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DE LA MRAE BRETAGNE	7
1.3	PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES SERVICES DE L'ETAT.....	8
1.4	OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT LES PHASES DE CONSULTATION DU PUBLIC	9
2	LES MOTIFS QUI ONT FONDES LES CHOIX OPERES PAR LE PCAET COMPTE TENU DES DIVERSES SOLUTIONS ENVISAGEES	11
2.1	CONTENU DU PCAET ET GENESE DU PROJET.....	11
2.2	LES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET A ETE RETENU.....	12
2.2.1	Scénarios à l'étude	12
2.2.2	Motifs ayant aboutis au projet retenu.....	13
3	LES MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET.....	14

PREAMBULE

Selon la procédure d'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) détaillée aux articles L.371-3 et R.371-32 du code de l'environnement, le Préfet et le Président de la région Bretagne doivent adopter dans les mêmes termes une déclaration environnementale.

Cette déclaration résume :

- La manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L. 122-6 du code de l'environnement et des consultations auxquelles il a été procédé ;
- Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le PCAET, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET.

1 PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS REALISEES

1.1 PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

L'élaboration du PCAET est une démarche basée sur un processus itératif qui a ainsi permis un accompagnement continu du Pays de Brocéliande sur la prise en compte de l'environnement tout au long de l'élaboration de ce PCAET ; grâce notamment à la réalisation concomitante de l'évaluation environnementale et de l'élaboration du PCAET.

Tableau 1 : Dates clés du processus d'évaluation environnementale

Une évaluation environnementale tout au long du projet de PCAET	
Diagnostic et identification des enjeux du territoire	<p>Lancée fin 2017, concomitamment à la phase de diagnostic du PCAET, l'élaboration de l'état initial de l'environnement du territoire a été réalisée par le cabinet Biotope. Le Pays de Brocéliande dispose de diagnostics environnementaux dans le cadre du SCoT du Pays de Brocéliande ; ces données ont pu servir de base à l'élaboration du diagnostic, même si un travail d'actualisation a été effectué. L'analyse repose principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les études déjà menées sur les politiques stratégiques et la connaissance environnementale du territoire ;• La consultation de bases de données institutionnelles (ZNIEFF, BASOL, BASIAS, Corine land cover, etc.) et de documents-cadre de planification : SRCAE / SCOT / / SDAGE / SAGE / SRCE / PPR / etc.) ;• Demandes d'information aux acteurs locaux (DREAL, Agence de l'Eau, Breizh Bocage...).

	Le diagnostic environnemental a été complété des effets du changement climatique sur la thématique concernée, d'une analyse des tendances de l'évolution de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, des enjeux et des pistes de réflexion dans le cadre du PCAET.
Émergence du projet de territoire	<p>L'année 2018 et jusqu'à mi-2019 a été consacrée à l'analyse et à l'élaboration de la stratégie du PCAET, et notamment des leviers d'actions pouvant être utilisés sur le territoire. Plusieurs réunions et ateliers ont été menés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.</p> <p>Des échanges réguliers avec la collectivité en charge de la rédaction du PCAET ont permis d'assurer une bonne prise en compte des enjeux environnementaux dès la rédaction de la stratégie avec la transmission d'une pré-analyse des incidences positives ou négatives du plan associée à des recommandations.</p>
Programme d'action	<p>Fin 2019, les EPCI ont commencé par travailler sur leurs programmes d'action par le recensement d'actions d'autres PCAET mais également l'inventaire des actions menées au sein des collectivités. Ce travail a été avorté par l'approche des élections municipales et la pandémie liée à la covid-19.</p> <p>Ce travail d'inventaire a été repris au premier trimestre 2021.</p> <p>En 2021, les programmes d'action ont été travaillés au sein des trois collectivités en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inventaire, • construction de nouvelles actions, • partage pour répondre aux objectifs communs.
Analyse des incidences résiduelles sur l'environnement	<p>Les incidences négatives et positives résiduelles probables du PCAET sur l'environnement ont été analysées par thématique.</p> <p>Sur cette base, le programme d'action définitif a été évalué en janvier 2022.</p>

Le rapport a établi des incidences négatives ou incertaines pressenties sur plusieurs thématiques, notamment :

- La **rénovation des bâtiments** peut avoir des effets négatifs sur la biodiversité, particulièrement sur les chauves-souris et certains oiseaux, qui peuvent utiliser les bâtis anciens dans leur cycle de vie et risquent de ne plus pouvoir y accéder suite aux travaux d'isolation - l'éclairage des bâtiments doit également être réalisé de manière "responsable" afin de limiter le dérangement de la faune ; des incidences sur la santé peuvent également être prévisibles en cas de défaut de ventilation des bâtiments (risque Radon) ;
- Le **développement des énergies renouvelables**, et notamment le photovoltaïque, principale type d'EnR actuellement envisagée sur le territoire, peut avoir des






incidences négatives sur la consommation d'espace, le patrimoine et le paysage, ainsi que sur les milieux naturels, la biodiversité, les risques et les nuisances ;

- Les **projets potentiellement consommateurs d'espace**, programmés dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, peuvent également entraîner des incidences négatives notamment sur les sols (imperméabilisation) et les milieux naturels et les paysages.


Des mesures d'évitement (E) et de réduction (R) ont alors été définies et appliquées à chaque action afin qu'elles aient un impact neutre, voire positif, sur l'environnement.

Les mesures intégrées aux actions du PCAET sont définies dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Synthèse des mesures intégrées au programme d'action

Thématique environnementale	Mesures
Air, climat et énergie	 Sans objet (les incidences sont toutes positives)
	 Sans objet (les incidences sont toutes positives)
Occupation du sol	 <p>Maintien des espaces naturels qui diminuent la vulnérabilité au changement climatique : zones humides, haies, prairies</p> <p>Privilégier les zones déjà artificialisées pour l'implantation de nouveaux projets</p> <p>Utiliser des zones de parkings existants pour le covoiturage pour éviter d'imperméabiliser de nouveaux secteurs</p>
	 <p>Privilégier l'utilisation de matériaux perméables dans les projets lorsque c'est possible (ex : piste cyclable)</p> <p>Veiller à l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle pour les nouveaux projets</p> <p>Favoriser les projets peu consommateurs d'espace (pour les ENR et autres installations)</p>
Patrimoine et paysage	 <p>Veiller à la revalorisation patrimoniale des bâtiments en cas de rénovation des façades externes (isolation)</p> <p>Planter les projets photovoltaïques au sol dans des secteurs à faibles enjeux écologiques et paysagers</p> <p>Etablir un cadre paysager pour les projets photovoltaïques sur les toits (par exemple : installation sur des pans non visible depuis la voie publique, installation sur des toitures ne présentant pas d'éléments architecturaux de type verrière, lucarnes etc.)</p>

Thématique environnementale	Mesures
	<p>R Veiller à l'intégration architecturale des panneaux solaires</p>
Patrimoine naturel et continuité	<p>E Préservation et renforcement des réseaux de haies, des zones humides et restauration des milieux aquatiques</p> <p>Privilégier les zones déjà artificialisées pour l'implantation de nouveaux projets</p> <p>S'assurer de la bonne prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre du Programme Forêt, Bois et Territoires</p> <p>Encadrer les projets de rénovation vis-à-vis de la biodiversité, notamment établir un diagnostic précis des populations de chauve-souris ou oiseaux présentes : utilisation du bâti (localisation des entrées, lieux d'accrochage, présence de gîtes de substitution à proximité, période de fréquentation, ...) et espèces présentes. Intervenir au bon moment en fonction des espèces de chauves-souris et oiseaux (notamment hirondelles) présentes. Conserver si possible les capacités d'accueil.</p> <p>Favoriser et accompagner la création d'aménagements pour la faune lors des travaux de rénovation : aménagements internes au bâti (ouvertures sur le bâti adaptées aux espèces cavernicoles) ou externes (installation de nichoirs, hôtels à insectes ou abris à petits mammifères...).</p> <p>R Implanter les nouveaux aménagements dans des secteurs à faibles enjeux écologiques et patrimoniaux et veiller à une bonne prise en compte des milieux naturels</p> <p>Bien intégrer les enjeux faune, flore, zones humides dans le cadre des travaux d'aménagements de la piste cyclable sur la base de cheminements existants (circuits Plélan-le-Grand, Saint-Péran et Treffendel et Saint-Thurial et Bréal-sous-Montfort)</p> <p>En cas d'identification de besoins d'infrastructures linéaires, intégrer les enjeux de continuité écologique aux projets et préserver les secteurs d'intérêts écologiques et paysagers.</p> <p>Limiter les éclairages extérieurs au strict nécessaire et adopter un éclairage urbain « responsable »</p>
Ressources naturelles	<p>R Réduire la consommation d'eau des bâtiments publics et encourager les dispositifs d'économie et de récupération des eaux de pluies sur toutes les rénovations</p>
Risques naturels et technologiques	<p>Sans objet (pas d'incidence négative identifiée)</p>

Thématique environnementale		Mesures
Santé environnementale		Prendre en compte les problématiques de ventilation au sein des bâtiments en lien avec les travaux d'isolation.

1.2 PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DE LA MRAE BRETAGNE

Le dossier de PCAET a été déposé le 25 avril 2022 auprès de la MRAe et de la DDTM. La MRAe Bretagne a étudié le projet de PCAET de Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et a rendu l'avis délibéré n°2022AB39 le 25 juillet 2022.

Cet avis n'est ni favorable, ni défavorable au projet du PCAET et ne porte pas sur son opportunité. L'avis porte sur la qualité du rapport de présentation restituant l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le plan ou document. Il vise à permettre d'améliorer sa conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

L'avis identifie les points positifs du PCAET, reconnaissant le travail conséquent de récolte et d'analyse de données, de concertation et de co-construction réalisé et met également en évidence plusieurs aspects qui seraient à améliorer que ce soit sur le fond ou la forme ; par exemple :

- Il est recommandé d'afficher des objectifs chiffrés concernant la réduction des polluants atmosphériques (point à revoir pour viser la conformité réglementaire du document) ;
- Il est proposé de renforcer certains diagnostics notamment le diagnostic socio-économique du territoire ainsi que le diagnostic concernant la ressource en eau ;
- Au niveau de la forme, certains choix (scénarios, actions) sont à justifier davantage ;
- Les programmes d'action apparaissent comme moins aboutis, avec notamment, sur plusieurs thématiques, l'absence de données concernant les gains attendus des leviers mis en œuvre ne permettant pas de garantir l'atteinte des objectifs fixés, des actions parfois trop imprécises ou encore des différences entre les programmes des 3 EPCI parfois importantes et qui de ce fait peuvent perdre en efficacité ;
- Il est recommandé de renforcer le volet agricole des programmes d'action et les réflexions concernant l'adaptation au risque inondation et de préservation de la ressource en eau
- Il est recommandé de traduire sous forme de mesures contraignantes au sein des programmes d'action les dispositions identifiées dans le rapport environnemental.

- Il est également recommandé de compléter le dispositif de suivi afin d'adapter les PCAET en cas de non-atteinte des objectifs ou d'incidences environnementales non prévues.

Le détail des points soulevés dans l'avis et les éléments de réponse apportées par la collectivité sont présentés dans le « Mémoire en réponse aux avis – Formules à l'issue de la phase de consultation du public et des personnes publiques associées (PPA) », validé en Comité Restreint le 08/12/2022 ; ce document sera consultable en ligne par le public début mars 2023.

Chaque élément mis en évidence par l'avis de la MRAe a été repris dans le mémoire et une réponse est apportée pour chacun d'eux par les 3 EPCI qui auront la charge de la mise en œuvre du plan.

Il est à noter qu'un certain nombre de remarques ou demandes de compléments sont prises en compte dès à présent tandis que d'autres le seront plutôt lors du bilan de mi-parcours du PCAET qui aura lieu dans 3 ans.

1.3 PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES SERVICES DE L'ETAT

Le dossier de PCAET a été déposé le 25 avril 2022 auprès de la MRAe et de la DDTM. Les services de l'état ont rendu leur avis le 11 juillet 2022.

Le Préfet de région a salué le projet de PCAET qui constitue un document riche, à l'ambition stratégique affirmé et a proposé quatre axes d'amélioration principaux, valable au global pour les 3 territoires :

- Mieux territorialiser les enjeux et les potentiels de chaque communauté de communes compte tenu de ses dynamiques et de sa trajectoire de développement spécifiques ;
- Consolider l'expression de la stratégie, dans ses dimensions communes au pays de Brocéliande comme dans celles spécifiques à l'intercommunalité, en clarifiant les options choisies et le niveau d'effort envisagé ;
- Mieux articuler le contenu du programme d'action à la mise en œuvre et au déploiement dans le temps de la stratégie retenue ;
- Compléter le dispositif d'évaluation et de suivi pour garantir le pilotage et la continuité de la démarche de planification dans le temps.

Joint à cet avis, un avis technique des services de l'Etat a été formulé. Il porte sur le projet de PCAET au regard des objectifs de développement durable et sur la procédure et la forme du PCAET. Les remarques sur le projet de PCAET ont été de deux types :

- Recommandation : l'État recommande de prendre en compte ses observations afin de favoriser la transition écologique et énergétique.
- Observation : l'État propose ou demande certaines corrections dans l'objectif d'améliorer la qualité du PCAET.

Les observations rapportées sont les suivantes :

- La réalisation d'une synthèse des enjeux et chiffres clés par EPCI est souhaitable, elle pourra donner lieu à une nouvelle hiérarchisation des enjeux à l'occasion du bilan mi-parcours ;
- Certaines actions « propres » à l'EPCI auraient gagné à être travaillées à l'échelle du Pays pour plus de cohérence et plus d'impacts.

Les recommandations portent sur :

- L'opportunité de l'émergence de stratégies plus différenciées selon les EPCI qui seraient à réaliser lors du bilan de mi-parcours ;
- La quantification des gains potentiels des principales actions qui doit être étudiée afin de justifier de l'atteinte des objectifs à moyen terme du plan, cette analyse peut être amorcée dès maintenant et finalisée lors du bilan de mi-parcours ;
- Le dispositif de suivi, qui doit être complété et différencié suivant les EPCI dans le cadre de l'anticipation du bilan de mi-parcours.

Le détail des points soulevés dans l'avis et les éléments de réponse apportées par la collectivité sont présentés dans le « Mémoire en réponse aux avis – Formules à l'issue de la phase de consultation du public et des personnes publiques associées (PPA) », validé en Comité Restreint le 08/12/2022 ; ce document sera consultable en ligne par le public début mars 2023.

Chaque recommandation ou observation mise en évidence par les services de l'Etat a été reprise dans le mémoire et une réponse est apportée pour chacune d'elle par les 3 EPCI qui auront la charge de la mise en œuvre du plan.

Les collectivités prévoient qu'un certain nombre de points soient pris en compte lors du bilan de mi-parcours du PCAET qui aura lieu dans 3 ans.

1.4 OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT LES PHASES DE CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public a été organisée pour chacun des 3 EPCI.

Au total, 32 contributions ont été apportées lors de cette consultation, dont :

- 11 contributions déposées à la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, dont :
 - 5 contributions concernent la thématique des mobilités, en particulier la réhabilitation de ligne ferroviaires secondaires ;
 - 1 contribution sur la thématique des EnR, en particulier sur les aides à l'installation de panneaux photovoltaïques ;
 - 2 contributions sur la thématique agricole, le programme d'action étant jugé comme pas assez ambitieux concernant l'agriculture et la filière bois ;
 - 3 contributions portant sur différentes thématiques confondues.

- 12 contributions déposées à Brocéliande Communauté, dont :
 - 5 contributions sur la thématique agriculture, avec une remarque sur l'objectif chiffré de - 75% de GES et sur le manque d'ambition en matière d'actions opérationnelles sur le volet agricole ;
 - 3 sur la procédure de consultation publique ;
 - 1 sur la thématique biodiversité en lien avec les EnR, un contributeur informe sur l'existence d'une couche d'alerte « zones à risque pour les chauves-souris vis-à-vis des projets éoliens » ;
 - 2 sur plusieurs thématiques confondues.

- 9 contributions déposées à Montfort Communauté, dont :
 - 4 sur la thématique de la mobilité, avec des attentes concernant la capacité du parking de la gare de Montfort, les pistes cyclables ;
 - 3 sur la thématique des EnR ;
 - 2 sur la thématique de la qualité de l'air et de l'eau ;
 - 1 sur la thématique des déchets ;
 - 1 sur la thématique agricole ;
 - 1 sur plusieurs thématiques confondues.

Le détail des points soulevés dans l'avis et les éléments de réponse apportées par la collectivité sont présentés dans le « Mémoire en réponse aux avis – Formules à l'issue de la phase de consultation du public et des personnes publiques associées (PPA) », validé en Comité Restreint le 08/12/2022 ; ce document sera consultable en ligne par le public début mars 2023.

Ces observations et avis ne sont pas de nature à remettre en cause le contenu du PCAET.

2 LES MOTIFS QUI ONT FONDÉS LES CHOIX OPÉRÉS PAR LE PCAET COMPTE TENU DES DIVERSES SOLUTIONS ENVISAGÉES

La mise en place de la stratégie air énergie climat et sa déclinaison en programme d'action au sein de la collectivité correspondent à la volonté des élus de participer à la transition énergétique et lutter contre le changement climatique.

2.1 CONTENU DU PCAET ET GÈNESE DU PROJET

Dans un premier temps, la collectivité a dressé, à l'échelle du Pays de Brocéliande, les diagnostics suivants :

- Un bilan des émissions territoriales de gaz à effet de serre par secteur ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux et options de développement et un état de la production des énergies renouvelables et une estimation des potentiels de développement ;
- Les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire ;
- Une étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Une phase de concertation importante s'est déroulée entre novembre 2017 et avril 2018, par le biais d'ateliers thématiques et de séminaires avec les acteurs du territoire afin de partager les éléments de diagnostic et d'identifier les enjeux du territoire.

Sur la base de ces enjeux, la stratégie a ensuite été construite en deux temps :

- Une première mouture construite grâce à l'intelligence collective et la participation. Pour cela le comité de pilotage et le comité technique se sont appuyés sur les enjeux identifiés et hiérarchisés au premier semestre 2018 pour élaborer les premières pistes stratégiques. Le travail a été poursuivi jusqu'en 2019. A la suite de ce travail trois scénarios ont été produits (tendanciel, médian et élevé). La stratégie approuvée en 2019 se compose de 3 finalités, 8 Axes, 18 Mesures, 35 sous-mesures.
- Face aux incompréhensions et les difficultés d'appropriation de la stratégie dans la version 2019, la nouvelle équipe politique a souhaité reprendre la stratégie de manière simplifiée début 2021 afin de finir les travaux d'élaboration avec une méthode « a minima efficace et pragmatique ». Cette nouvelle stratégie conserve les enjeux, les objectifs et l'ambition du scénario élevé de la version précédente. Cependant, elle est réécrite pour mieux identifier les thématiques et de permettre une construction de programme d'action qui répond aux enjeux du territoire. La nouvelle version, 2021, est donc organisée autour de 7 orientations déclinées en 18 axes.

Le scénario retenu théorise les évolutions de consommation d'énergie et d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) selon les trajectoires souhaitées par la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 (SNBC 2) et de la Breizh Cop. Les évolutions en termes de sobriété, d'efficacité, d'évolution réglementaire sont devenues la norme à court terme. Le scénario prend en compte l'augmentation de la population envisagée (68 500 habitants en 2016 à presque 100 000 en 2050).

Le territoire vise la neutralité carbone et l'autonomie énergétique en 2050.

Les programmes d'action ont ensuite été établis par les intercommunalités elles-mêmes.

Ils ont été co construits avec certains partenaires territoriaux et dans de rares cas avec une concertation des citoyens. Cela est particulièrement dû au temps court du scénario d'élaboration retenu et du contexte lié à la pandémie de la covid-19. Cette dernière n'a pas facilité les réunions et actions visant à aller mobiliser les acteurs locaux.

De même les objectifs fixés dans la stratégie ne seront pas atteints par les actions mises en place dans cette première version du PCAET. Le choix est fait de construire des bases solides afin que dans trois et six ans soient mis en place des actions qui permettront une atteinte des objectifs à 2030 et 2050. Les programmes peuvent être enrichis à chaque moment clé du PCAET.

Le PCAET du Pays de Brocéliande a défini :

- 35 fiches actions communes, mutualisés ou fiches projets ;
- 18 fiches actions propres à Montfort Communauté ;
- 14 fiches actions propres à la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;
- 4 fiches actions propres à Brocéliande Communauté.

2.2 LES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET A ETE RETENU

2.2.1 Scénarios à l'étude

Plusieurs scénarios ont été étudiés à l'issue des premiers travaux relatifs à la stratégie, d'un scénario tendanciel à un scénario volontariste. Les élus ont retenu, dès 2018, le scénario le plus volontariste.

Les trois scénarios étudiés sont présentés au sein du document de PCAET « Quatrième partie : Stratégie territoriale ».

Sur la base de ce scénario volontariste, lors de la reprise des échanges avec les nouvelles équipes d'élus en place, deux stratégies pour la finalisation ont été présentées à la première commission, le 12 janvier 2020 :

- **A minima, efficace et pragmatique**
 - L'objectif est de prendre le moins de retard possible et de se doter d'un PCAET comme l'oblige la loi mais d'être dans le respect des objectifs régionaux et nationaux

- Pas de reprise des travaux déjà réalisés, on s'appuie dessus pour l'élaboration des programmes d'action
 - Dans un contexte de pandémie mondiale, la concertation se fera après le lancement du PCAET
 - Le délai maximum est d'un an pour le dépôt du PCAET
- **Le bon élève :**
 - L'objectif est d'avoir un PCAET complet et ambitieux
 - Reprendre le travail réalisé (Diagnostic et Stratégie), l'actualiser et l'adapter au contexte d'aujourd'hui.
 - Un travail complet qui s'apparente à une nouvelle élaboration du PCAET
 - La concertation auprès des citoyens et autres acteurs du territoire se fait pendant le PCAET
 - Le délai est estimé à environ deux ans avant dépôt du PCAET.

Suite à cette commission PCAET, les conseils communautaires ont retenu à l'unanimité le scénario « a minima, efficace et pragmatique ».

Ainsi, le scénario le plus volontariste en termes d'objectif de réduction des consommations énergétiques et des émissions ; de production d'EnR et de stockage carbone reste d'actualité, afin de fournir des bases solides et des objectifs à long termes ambitieux, même si, pour ce premier PCAET, les actions ne sont pas toujours très abouties ; il s'agit plus de fournir un cadre et des objectifs sur ce premier plan.

2.2.2 Motifs ayant aboutis au projet retenu

La mise en place de cette stratégie air énergie climat et sa déclinaison en programme d'action correspondent à la volonté des élus de participer à la transition énergétique et lutter contre le changement climatique.

La construction du PCAET tel qu'il a été souhaité par les élus et mené par les services s'est appuyée sur une implication large des partenaires et de la population, notamment lors des premières phases d'élaboration ; avant le renouvellement des élus et la pandémie Covid-19. Ces deux événements majeurs dans le processus d'élaboration du PCAET du Pays de Brocéliande ont contribué, lors de la reprise des travaux, à la décision de finaliser un document « rapidement » et d'adopter le scénario « a minima, efficace et pragmatique ».

Ainsi, le scénario « a minima, efficace et pragmatique » a été adopté pour les raisons suivantes :

- Une procédure d'élaboration déjà longue qui peut vite essouffler les équipes politiques et techniques pendant un mandat déjà compliqué par la pandémie du COVID-19

- Une envie de passer à l'opérationnel avec des actions et études concrètes permettant de faire accélérer la transition écologique du territoire
- Des possibilités de réunions limitées par la pandémie, ne permettant pas de mettre en place un dispositif de concertation complet et allant jusqu'au bout du processus
- Démarrer les politiques de transitions, tout en prévoyant un travail plus important à 3 et 6 ans pour atteindre les objectifs qui seront fixés.

Suite à cette validation, un calendrier de travail est proposé à la commission. Ce calendrier permet de fixer les temps d'échanges qui jalonnent les travaux de chacune des intercommunalités afin de partager les travaux qu'elles entreprennent.

Cette large concertation devrait permettre aux élus et à la population de s'approprier le document et de s'engager plus aisément dans la mise en œuvre des actions.

La mise en œuvre concrète de ce premier plan de six années doit permettre à la collectivité de s'engager sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme de polluants, le développement fort des énergies renouvelables, l'adaptation du territoire, la préservation des milieux naturels, la mise en réseau des acteurs privés et publics pour une meilleure efficacité des partenariats.

3 LES MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Les incidences positives et négatives pouvant être induites par la mise en œuvre du programme d'action du PCAET sont mises en évidence grâce au suivi de différents indicateurs. Ceux-ci sont présentés dans le tableau suivant.

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	État zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi
Air, énergie et climat	Émissions de GES par secteur et en particulier pour les secteurs les plus émetteurs (Transports, résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture)	Permettre de suivre l'évolution des GES et d'intervenir sur les secteurs les plus émetteurs	ENERGES	T0 2015 Totale : 885000 t _{éq} CO ₂ /habitant Agriculture : 44% Transport : 24% Résidentiel : 8% Industrie : 4% Tertiaire : 2,5% Consommation des habitants : 15%	5 ans
	Taux de polluants atmosphériques (PM, NOx, SOx, CO, O3...)	Suivi de l'évolution des taux de pollution avec la transition énergétique	Air Breizh	T0 2014 SO ₂ : 19,7 t NO _x : 1544,1 t PM ₁₀ : 499,6 t PM _{2,5} : 276,1 t COVNM : 1342,3 t NH ₃ : 1503,3 t	5 ans

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	État zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi
	Nombre d'installations d'énergie renouvelable par filière et capacité de production	Suivre l'évolution de la part d'énergies renouvelables produites sur chaque EPCI	MC CCSMM BC	TO 2016 : Total : 215 GWh (2016) Biomasse-bois buche : 70% Eolien : 26% Solaire PV : 4%	5 ans
	Production d'énergie renouvelable				
Occupation du sol / Ressource en eau	Surface de voirie dédiée aux cycles et au covoiturage, aux nouvelles installations prise sur des terres naturelles ou agricoles – en m².	Privilégier une prise d'espace des infrastructures sur des espaces déjà artificialisés plutôt que sur des zones naturelles ou agricoles	MC CCSMM BC	Non disponible à ce jour	5 ans
	Taux d'imperméabilisation du sol dû au développement des énergies renouvelables et autres installations	Suivi de l'imperméabilisation du sol, phénomène qui accentue les risques d'inondation par ruissellement des eaux pluviales	MC CCSMM BC	Non disponible à ce jour	2 ans
Milieux naturels et biodiversité	Linéaire de haies plantées / entretenues	Suivre l'état des haies bocagères, essentielles dans la lutte contre le changement climatique	Breizh Bocage	TO 2016 : 4 179 km	5 ans
					5 ans
	Volume de bois local vendu à des fins énergétiques	S'assurer que la filière bois énergie ne se développe pas au détriment du paysage et des milieux naturels		Non disponible à ce jour	5 ans
	Surface de prairies permanentes	Suivre l'état des prairies permanentes du territoire, essentielles dans la lutte contre le changement climatique	Agreste DRAAF Bretagne	TO 2020 : 8 180 ha	5 ans
	Surface de milieux humides	Suivre l'état des milieux humides du territoire, essentiels dans la lutte contre le changement climatique	SAGE Rance, Frémur, Baie de Beaussais et SAGE Vilaine	TO 2019 : 48,7 km²	5 ans

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	État zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi
	Nombre de diagnostics chauves-souris réalisés dans le cadre de rénovation énergétique des bâtiments	Suivre la prise en compte et les mesures prises pour la préservation de la population de chauves-souris	MC CCSMM BC	Non disponible à ce jour	Annuel
	Nombre de projets de production d'énergie renouvelable installé en zone Natura 2000 et ZNIEFF	Éviter que le développement des énergies renouvelables n'impacte la préservation des milieux d'importance écologique	MC CCSMM BC	Aucun	2 ans



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr